



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire

Nréf. SGal/CH

Paris, le 2 juin 2020

Monsieur Edouard GEFFRAY
Directeur Général de l'enseignement scolaire
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357, PARIS SP 07

Objet : Demande d'un moratoire pour 2021 sur l'arrêté et la circulaire BAC EPS

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous avons interpellé, dans un courrier en date du 21 janvier 2020, à propos de l'arrêté et de la circulaire qui ont été mis en place pour le nouveau CCF du Bac EPS.

Nous avons demandé l'ouverture de discussions pour modifier ces textes qui changent en profondeur la nature de notre discipline et son enseignement. Notre demande n'a pas été entendue.

Or, force est de constater que le contexte que nous venons de traverser depuis quelques mois n'a fait qu'accentuer les éléments et problèmes soulevés dans notre précédent courrier.

Une écriture aboutie de nouveaux référentiels pour le Bac doit se faire uniquement dans un climat serein de travail collectif. Que ce soit pendant la période de confinement ou maintenant, toutes les équipes n'ont pas été logées à la même enseigne quant aux capacités de se réunir dans de bonnes conditions.

Les enseignants ont en charge un travail complexe qui demande du temps. La pression mise par certains IA-IPR pour répondre à la commande en un temps contraint est inacceptable quand nous savons que cette même institution a mis auparavant près de 20 ans pour construire ces référentiels... pour les juger inefficaces aujourd'hui !

Dans les conditions difficiles actuelles, malgré la bonne volonté et le travail des équipes, la remontée des protocoles sera dans beaucoup d'endroits une initiative personnelle, voire la somme de travail individuel, contraire au texte officiel (BO n°36 du 3/10/19 « l'équipe d'EPS de l'établissement décline le référentiel national pour chaque activité proposée pour la certification et élabore des outils spécifiques pour réaliser la notation »).

L'absence de cadre national de fonctionnement amplifie encore plus les disparités sur le territoire. En fonction des académies, le calendrier et les modalités de validation des protocoles ne sont pas les mêmes, ce qui rajoute encore plus de confusion.

La profession est très inquiète sur la mise en place concrète de ces nouveaux protocoles pour les élèves de terminales à la rentrée prochaine. En effet, ces élèves n'ont aucunement été préparés à ces nouvelles épreuves.

Les enseignants demandent de pouvoir tester en Première ces nouveaux référentiels avant le CCF en Terminale. Dans une démarche sereine et constructive, l'épreuve du terrain apparaît comme essentielle pour valider des outils d'évaluation dont l'enjeu, celui du Bac, est important. La validation des protocoles actuellement en cours ne peut être qu'une validation théorique et ne peut garantir leurs faisabilités. Aucun recul professionnel n'existe. Il serait fâcheux pour les élèves et enseignants, au moment des premières évaluations, que le contrat évaluatif annoncé ne puisse être respecté. Il en va de la crédibilité des enseignants, de l'EPS et de l'institution scolaire.

Pour la rentrée prochaine, les élèves de Terminale peuvent continuer à être évalués avec les référentiels récents par APSA de 2018. Ces derniers rentrent tout à fait dans le cadre de la réforme du lycée et des textes du nouveau Bac et les enseignants ont l'habitude de les faire fonctionner.

La volonté d'instaurer, dans la précipitation et dans ce contexte problématique lié à la pandémie, de nouveaux protocoles d'évaluation pour le Bac 2021 est préjudiciable pour les élèves et les enseignants. Faire un pas de côté paraît indispensable, d'autant plus que les conditions permettent facilement de différer d'une année cette organisation pour réaliser les ajustements et réglages nécessaires et que rien ne garantit aujourd'hui que la rentrée prochaine pourra se faire « normalement ».

Le SNEP-FSU demande un moratoire d'un an avant toute application de l'arrêté et de la circulaire pour le Bac EPS.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assuré, Monsieur le Directeur Général, de notre attachement au service public d'éducation.



Benoît HUBERT
Secrétaire Général